

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 237

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 276, substituer aux mots :

« leur avis »

les mots :

« l'avis des parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.